ИДIH EN ILE-DE-FRANCE Amif

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE Numéro 84 - Mars 2016 - 9€







GRAND PARIS

Un périmètre discuté, voire discutable

CONSEILS **CITOYENS**

Nouvelles instances de démocratie participative

LE SALON **DES MAIRES** DILE-DE-FRANCE 2016

Les conférences

JURIDIQUE

Respecter la loi " informatique et libertés ", une vigilance de tous les instants











Depuis 50 ans, Sepur s'engage au service des territoires pour améliorer leur cadre de vie.

Parce que nous considérons chaque territoire comme unique, nous développons des solutions personnalisées en propreté, qui correspondent au plus près à la réalité de votre environnement en milieu rural ou urbain, de vos quartiers et zones d'activités.

Au quotidien, Sepur est à vos côtés pour assurer une gestion optimisée de vos déchets au meilleur prix et apporte des solutions environnementales durables.





FOCUS



CAHIER CENTRAL

L'ENVIRONNEMENT : UNE PRÉOCCUPATION QUOTIDIENNE DES ÉLUS FRANCILIENS

Sensibilisés par la communication autour de la COP21, les attentes des populations en matière d'environnement sont de plus en plus grandes...

TOUR D'HORIZON

- >6 LE GRAND PARIS DIVISE: Un périmètre discuté voire discutable
- >8 PLU:
 Plus qu'un document réglementaire,
 un véritable projet de ville
- > 10 LES CONSEILS CITOYENS : Nouvelles instances de démocratie participative
- > 12 ELU SOLIDAIRE :
 Savoir faire face au quotidien et aux circonstances exceptionnelles

VIE DE L'AMIF

- >15 L'AMIF SUR LE TERRAIN aux côtés de l'ADEME Ile-de-France pour les « Visites Climat »
- >16 SALON DES MAIRES
 D'ILE-DE-FRANCE 2016:
 Les conférences
- * 18 RESPECTER LA LOI
 « INFORMATIQUE ET
 LIBERTÉS »:
 Une vigilance de tous
 les instants
- > 20 COMMISSION EDUCATION ET ACTION SOCIALE: 3 propositions pour les rythmes scolaires
- > 21 COMMISSION SANTE : Lutter contre les déserts médicaux

AMIF PARTENAIRES

ADHÉRENTS : Zoom sur CEMEX et CASTRO Denisso

>22 NOUVEAUX









ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT Direction du Développement Collectivités Territoriales Tél.: 01.47.16.51.00

www.elior.com - > @Elior_France



Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF, Maire de Courcouronnes, Conseiller Régional d'Ile-de-France

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France

26 rue du Renard - 75004 Paris Tél. 01 44 59 50 00 Fax 01 44 59 50 09

www.amif.asso.fr

@AMIF_asso /associationmairesidf

Sophie Rigault-Othily

Directeur de la publication

Rédaction

Sophie Breton, Cécile Dysckiéwicz, Stephan Ferry, Emmanuelle Hardy

Conception, Edition, Régie Publicitaire

CMP

56, boulevard de Courcerin Croissy-Beaubourg 77435 Marne-la-Vallée cedex 2 Tél. 01 64 62 26 00 www.groupecmp.fr Philippe Birman, Eric Lachgar

Crédits photos

© Moïse Fournier © Olivier Desaleux Visuel de couverture : © elaborah - Fotolia

Imprimeur

ACI - 100 rue Cossonneau BP84 - 93330 Neuilly-sur-Marne Tél. 01 43 08 63 63 Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

ÉDITORIAL

Les intercommunalités : une invitation à se réinventer

Depuis le 1er janvier dernier, l'ensemble des communes franciliennes est intégré au sein des 31 intercommunalités que compte la Région Ile-de-France et des 12 Etablissements Publics Territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris, tels que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 le prévoyait. Le volet communal de la réforme territoriale est ainsi en place, mais l'objectif de mettre fin au « millefeuille administratif » et de clarifier les compétences et échelons entre collectivités, lui, n'est pas atteint. Pour donner corps à une réforme, il ne suffit pas d'inventer un mastodonte pesant à lui seul 80% du PIB de la Région Ile-de-France. Il faut avant tout se poser la question de son fondement, de ses compétences et de son périmètre. On peut ainsi s'interroger sur la compétence logement que l'on retrouve à la Région, voire sur la vocation internationale des EPT ou des intercommunalités. Pour moi, comme pour de nombreux Franciliens, le territoire de la Métropole, c'est l'Ile-de-France, voire le bassin parisien. Dans tous les cas, le périmètre doit avoir une cohérence de bassin de vie.

Alors que les communes urbaines composant la Métropole du Grand Paris s'interrogent sur la portée de cette nouvelle entité, les communes rurales et celles situées en dehors de la Métropole craignent, elles, d'être les oubliées de cette nouvelle organisation territoriale. Les Maires des communes situées en dehors de ce périmètre estiment ne pas être entendus et dénoncent un Grand Paris qui se construit en « haut » et qui s'impose « en bas » et craignent que leur intercommunalité ne fasse pas le poids face à ces nouvelles structures. Stratégiquement, les grandes intercommunalités vont pouvoir porter les politiques énergétiques, de traitement des déchets ou de déclinaison locale de l'aménagement du territoire. Mais la réaffirmation du fait communal va au-delà, il passe par une mutualisation plus forte, qui est en cours. Dans 10 ans, ces territoires intercommunaux de petite couronne regrouperont 600 000 habitants. En grande couronne, en zone périurbaine, cette même taille sera atteinte à travers des pôles territoriaux que l'on voit déjà se dessiner.

Mais surtout pour mettre fin au jacobinisme et à l'uniformisation des territoires, il va falloir repenser l'échelon communal, le renouveler, l'inventer : montée en puissance de l'intercommunalité, répartition des richesses, renforcement et redynamisation des territoires et stratégies post-intercommunales. Chaque territoire empruntera une voie qui lui sera propre, mais déjà on voit se dégager une invention : la commune nouvelle. Bien qu'encore peu répandue en Île-de-France, la commune nouvelle semble en effet une idée séduisante comme en témoigne la multiplication des projets à l'échelle nationale. Au 1^{er} janvier 2016, 197 communes nouvelles ont vu le jour et 586 en sont au stade de la réflexion. En Ile-de-France, Ecuelles et Moret-sur-Loing, en Seine-et-Marne, furent pionnières en fondant à l'automne 2014, la commune nouvelle d'Orvanne. Gageons qu'en 2016, d'autres villes emprunteront cette voie...

Le Grand Paris divise:

UN PÉRIMÈTRE DISCUTÉ VOIRE DISCUTABLE

A l'heure où des métropoles mondiales telles que Londres, Tokyo, New-York sont déjà de plain-pied dans le XXI^e siècle et ont un impact significatif sur le commerce mondial, la finance, les médias, l'art, la mode, la recherche, l'éducation et le divertissement, la Métropole du Grand Paris n'a vu le jour que le 1^{er} janvier dernier.

réée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) et développée par la loi portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, la Métropole du Grand Paris regroupe Paris, les 123 communes de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ainsi que 7 communes de la grande couronne (Essonne et Val d'Oise), soit 7,15 millions d'habitants. Et c'est cette composition, elle-même, qui alimente le débat autour de sa fondation. Si tous s'accordent à dire que la gouvernance d'un tel territoire doit être partagée et que le dialogue entre les différentes forces politiques est indispensable, ce projet n'est pas sans soulever de nombreuses difficultés. De par sa taille et son ambition, le Grand Paris ne pouvait pas laisser indifférent. Entre adhésion et répulsion, plusieurs visions du Grand Paris apparaissent.

LES DESSEINS NOBLES DU GRAND PARIS

Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, et Conseiller de Paris, envisage le projet métropolitain comme un projet de solidarité et de développement économique. Pour lui, la Métropole n'est pas qu'une question de gouvernance ou de changements



Jean-Louis Missika Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris

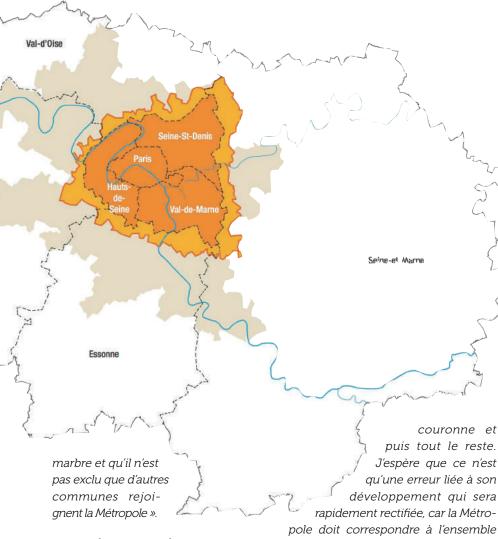
administratifs, c'est avant tout une palette de projets, comme « Réinventer la Seine », un Grand Paris Express amené à créer de l'emploi et à baisser l'usage de l'automobile... Il estime que les grandes métropoles ont vocation à rendre plus accessible le logement et que le Grand Paris pourra répondre à ce défi. Avec ses fonciers potentiels constructibles, la petite couronne est décrite comme une belle opportunité pour « inventer les manières de travailler et de commercer du futur », selon Jean-Louis Missika.

A travers cette position, la question du leadership territorial se pose ici entre Paris et le reste du territoire. Cette concurrence se fait d'autant plus sentir



Jean-François VigierMaire de Bures-sur-Yvette (91)
et Conseiller Régional d'Île-de-France

que l'État y est également très présent. Parfois, il y intervient même de manière brutale. Après avoir créé il y a quelques années un secrétariat d'État chargé du Développement de la Région capitale, il s'y manifeste désormais à travers ses projets d'Opérations d'Intérêt National (OIN) multi-sites. Pour que les Maires franciliens puissent continuer à jouer pleinement leur rôle d'aménageurs du territoire, il reste donc d'importants combats à mener. Pour de nombreux élus locaux, la réussite du Grand Paris passe par une approche plus cohérente des territoires, par un nouveau périmètre pour la Métropole. D'ailleurs, Jean-Louis Missaka concède que « ses frontières ne sont pas gravées dans le



UNE MÉTROPOLE À REDESSINER

Gommer la frontière du périphérique pour créer du lien entre Paris et sa banlieue, c'est faire des Lilas, Montreuil, Aubervilliers, Maillot, la Chapelle, des portes d'entrée privilégiées du Grand Paris, mais c'est aussi laisser sur le bas côté de nombreuses villes franciliennes. Ainsi, le Grand Paris est en marche, mais il ne faut pas sauter une marche de son développement.

Jean-François Vigier, Maire de Buressur-Yvette (91) et Conseiller Régional d'Ile-de-France, rappelle que sa commune est située à vingt-trois kilomètres au Sud-Ouest de Paris, dans le département de l'Essonne, au sein même de la région francilienne. Or, elle appartient à la seconde couronne et n'est pas intégrée dans la Métropole du Grand Paris: « on ne sent pas dans le Grand Paris, pour la bonne raison que nous n'y sommes pas ! Aujourd'hui, il y a une Ile-de-France à 4 vitesses qui se profile : la Métropole, la première couronne autour de Paris, la seconde

rapidement rectifiée, car la Métropole doit correspondre à l'ensemble du territoire francilien. »

Inquiet pour les habitants de sa commune, mais aussi pour toutes les communes étant exclues de cette métropole du Grand Paris, Jean-François Vigier œuvre à la formation de propositions pour une articulation optimale entre la Métropole du Grand Paris et ses franges, afin d'éviter l'instauration d'une « frontière ». Cette Métropole atrophiée ne pourrait que renforcer les disparités entre les territoires, tant sur le plan économique que sur celui des transports. Certes, des communes ont tenté de répondre à la loi MAPTAM en créant des intercommunalités, mais elles ne seront jamais à la hauteur du Grand Paris. A Bures-sur-Yvette, par exemple, il espère pour 2024 l'arrivée de la ligne 18, qui relierait Massy, Versailles en passant par Châtelet, et qui permettrait de répondre à l'engorgement de la ligne B. Ce périmètre ne fera que renforcer la ségrégation territoriale. En faisant de l'A86 un périphérique supplémentaire, on s'achemine vers une

« Ainsi, le Grand Paris est en marche, mais il ne faut pas sauter une marche de son

développement. »

Le périmètre de la métropole du Grand Paris / les limites admin

Métropole du Grand Paris Limite de l'extension possible

Limites de la région lle-de-France

troisième couronne, nouveau territoire de relégation et une quatrième couronne plus attractive, constituée de grandes villes non franciliennes (Lille, Reims...) situées à environ une heure de Paris en TGV alors que les voyageurs mettent plus de temps qu'il y a 30 ans pour rejoindre cette partie de l'Essonne.

Sur le plan institutionnel, la Métropole renvoie à des compétences floues, notamment en matière de fiscalité et de péréquation. Seule certitude, cette conception du Grand Paris conduit à une superposition des compétences, telle que l'on peut la voir dans le domaine du logement avec le chevauchement de ses prérogatives avec la région. Pour Stéphane Beaudet, Maire de Courcouronnes (91) et Président de l'AMIF, ce Grand Paris souffre de son manque d'ambition et de réalisme. Tant que le périmètre du Grand Paris ne sera pas celui de la Région Ile-France, il ne parviendra pas à se positionner face aux autres grandes métropoles internationales, non pas en tant que grande ville musée mais ville monde.

PLUS QU'UN DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE, UN VÉRITABLE PROJET DE VILLE : LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Pour répondre aux enjeux actuels d'aménagement du territoire, un décret instaurant un contenu modernisé du Plan local d'urbanisme (PLU) est entré en vigueur le 1er janvier dernier. Dans le cas de procédures d'élaboration ou de révision générale initiées avant cette date, les dispositions issues du décret s'appliqueront uniquement si le conseil communautaire ou le conseil municipal le souhaite. Sinon elles seront à mettre en oeuvre lors d'une prochaine révision générale. En revanche, les collectivités élaborant ou révisant leur PLU depuis le 1er janvier 2016 devront, elles, intégrer l'ensemble du contenu modernisé du PLU

Issu d'une concertation avec les professionnels et les collectivités, ce nouveau contenu réglementaire propose aux élus des outils pour les accompagner dans leurs opérations d'aménagement de plus en plus complexes et les soutenir dans leurs missions d'aménageur. Dans tous les cas, le PLU doit être avant tout opérationnel. C'est pourquoi, ce décret

a pour but de rendre les règles d'urbanismes plus lisibles, plus claires et cohérentes. Répondre aux aspirations des habitants et favoriser la qualité du cadre de vie sont également les objectifs de ce nouveau règlement souhaitant passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.

1 DÉCRET, 3 AXES, 20 PROPOSITIONS

A partir de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), le règlement du PLU a été restructuré et permet de dégager trois chapitres thématiques :

- l'affectation des zones et la destination des constructions ;
- les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères ;
- les équipements et les réseaux.

Ces chapitres sont autant d'axes visant le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale, la maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain, la préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural. Ils doivent permettre de répondre à ces questions : où construire ? Comment prendre en compte mon environnement ? Comment s'y rattacher?

LE RÔLE D'AMÉNAGEUR DU MAIRE, DES COMPÉTENCES À RÉAFFIRMER

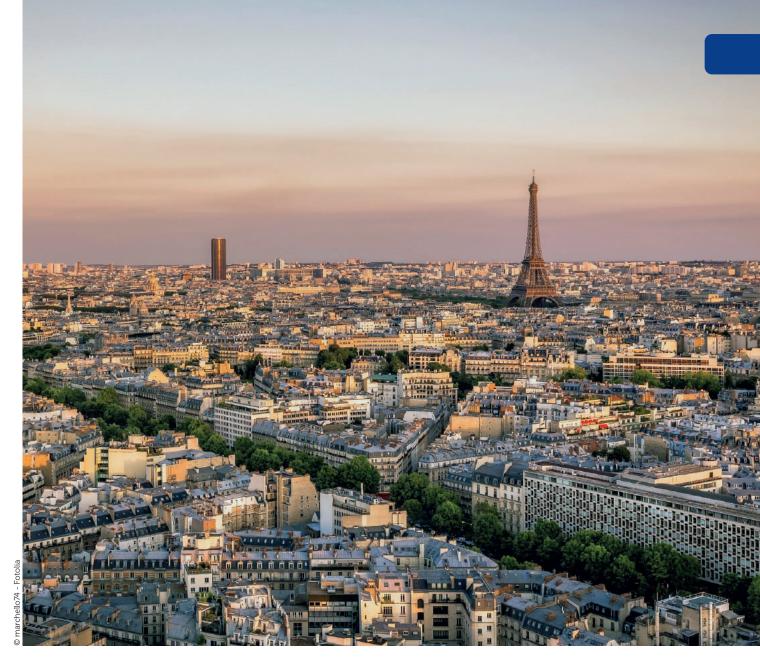
Claude Capillon, Maire de Rosny-sous-Bois (93), rappelle que le PLU de Rosny avait été voté en 2009, mais qu'en 2010, après son élection, il avait dû entièrement le réviser après avoir constaté qu'il n'était pas assez protecteur, notamment pour les tissus pavillonnaires. Après « 4 ans, 10 ateliers, des enquêtes publiques de 7 registres, tout a été revu. Par exemple, la zone de transition entre la gare du centreville et la zone pavillonnaire a été encadrée. » Pour mener à bien ce travail titanesque, il s'est entouré d'un cabinet d'experts et a sollicité la population à moult reprises.

Attaché à la question du développement durable, le Maire de Rosny précise qu'il a été contraint d'interdire la construction de deux immeubles qui devaient se succéder pour permettre la création d'espaces verts. « Il nous fallait un PLU maitrisé, équilibré, qui respecte l'ancien Rosny, le nouveau et le futur. D'ici 2022, 3 stations de métros sont prévues, les travaux ont commencé, les habitants seront à un quart d'heure de Châtelet. »

Claude Capillon a ainsi mené la révision de son PLU avant le transfert de cette compétence au Grand Paris, ce qui lui a permis d'avancer plus rapidement sur les grands travaux à entreprendre et d'éviter de se voir confisquer le PLU de sa ville par le Grand Paris.



Claude Capillon Maire de Rosny-sous-Bois (93)



UN « PLU PATRIMONIAL » FACE À PLU IMPOSÉ

A Nogent-sur-Marne (94), la ligne directrice du PLU est claire : « préserver la qualité du cadre de vie face aux pressions et contraintes issues des projets du Grand Paris et du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) qui poussent à une densification face à laquelle il est nécessaire d'élaborer des outils réglementaires qui assureront une meilleure maîtrise de l'urbain. C'est pour cela que la notion de patrimoine (PLU patrimonial) est importante. » Assurer la protection patrimoniale, architecturale et paysagée, tout en modernisant, tel a été le défi relevé par Jacques JP Martin, Maire de Nogent et 1er Vice-président de l'AMIF.

En tentant d'imposer une strate de gouvernance supplémentaire et en poussant toujours loin l'intensification urbaine, l'Etat a parfois tendance à oublier que les Maires sont des bâtisseurs, sachant moderniser leur territoire tout en respectant un urbanisme raisonné et encadré. Et ils sont également les mieux positionnés pour consulter les habitants sur leurs choix en matière d'aménagement et d'urbanisme de leurs lieux de vie.

1 DÉCRET IMPACTANT LES 20 PROCHAINES ANNÉES

Concilier l'histoire d'un territoire, tout en assurant le renouvellement et la qualité urbaine, est la préoccupation des Maires franciliens. Et le PLU est, par excellence, l'expression du projet urbain de la commune en matière d'habitat, de développement économique, de tourisme, de localisation des équipements, de préservation du patrimoine et du paysage et de respect de l'environnement, en incluant des

dispositions particulières comme les transitions énergétiques. Cette année, dans toute l'Île-de-France, va donc fleurir les réunions publiques pour consulter les citoyens sur leurs attentes et leurs prospectives.

Cet engouement participatif ne devra pas faire oublier que l'aménagement du territoire est un triptyque : développement économique, transports et logement. L'enjeu sera donc d'imaginer un polycentrisme et de pouvoir dégager un budget pour le financer. Comme le Maire de Rosny-sous-Bois le souligne « il faut se garder de trop renforcer les obligations, car une ville doit pouvoir continuer de se développer afin de préserver ses richesses et d'en attirer de nouvelles, particulièrement dans une période de difficultés budgétaires inhérentes à une croissance à zéro et des transferts de compétences de l'Etat brutales et non compensées. »

Les conseils citoyens

NOUVELLES INSTANCES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Depuis la loi « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » du 21 février 2014, toutes les villes où sont situés des quartiers prioritaires ont dû se doter de conseils citoyens, qui sont ASSOCIÉS À L'ÉLABORATION, AU SUIVI ET AU BILAN DES CONTRATS DE VILLE. Selon le « cadre de référence » défini par le Ministère de la Ville, ils doivent « confronter les dynamiques citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».

Cette mise en place des conseils a été précédée d'un recensement des dispositifs participatifs existants afin de prévoir leur articulation, leur fusion voire leur substitution. Cette obligation légale peut être perçue comme une opportunité pour renouveler les instances participatives ou comme une contrainte supplémentaire si le dispositif ne convainc pas. Et si les objectifs des conseils citoyens sont explicites, la façon de les mettre en œuvre l'est moins...



DES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DES MISSIONS CLAIRES À RESPECTER

Le respect des principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, pluralité, parité et proximité doit permettre d'assurer la meilleure représentation des habitants des guartiers concernés, en intégrant en particulier « les personnes et collectifs les plus éloignés des instances de concertation classiques ».

En appliquant ces principes, les conseillers citoyens siègent dans toutes les instances de pilotage des contrats de ville, comme les projets de rénovation urbaine ou les Programmes de Réussite Educative (PRE). Contrairement aux conseils de quartier, ils ne travaillent pas sous la tutelle des élus et disposent d'un lieu pour se retrouver ainsi que de moyens financiers. D'ailleurs, ils adoptent leurs propres règles de fonctionnement : la durée des mandats, la fréquence des réunions, les modalités de vote, etc. Mais pour parvenir à remplir leurs missions, ils doivent bénéficier d'information et de formation. Ainsi, ils disposent de moyens techniques et documentaires et peuvent recourir à des« experts » extérieurs. L'accompagnement de cet apprentissage de la démocratie locale peut se faire par un cabinet indépendant comme c'est le cas sur le territoire de Plaine Commune (93) ou encore par une association spécialisée comme à Montfermeil (93). En cas d'opération de renouvellement urbain, il est proposé que le conseil citoyen concerné prenne ses quartiers dans la « maison du projet » créée pour l'occasion, ainsi les échanges permanents entre les habitants, les associations et les institutions sont facilités

DES RÈGLES ET DES MODES DE DÉSIGNATION

Selon la loi, chaque quartier prioritaire doit être rattaché à un conseil citoyen. Mais il existe plusieurs façons de l'interpréter: sept conseils pour ses sept quartiers pas tous classés comme prioritaires à Saint-Denis (93), trois conseils pour une seule zone prioritaire à Bagnolet (93) et un conseil unique pour trois quartiers prioritaires à Noisy-le-Grand (93).

Chaque conseil est composé de deux collèges : celui des habitants ainsi que celui des représentants associatifs et acteurs locaux. Le collège des habitants tiré au sort doit représenter au moins 50% de l'effectif du conseil et respecter le principe de parité hommesfemmes.

Le tirage au sort peut s'effectuer à partir de plusieurs types de liste, chacune ayant ses limites : les listes électorales, les Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) utilisés par l'Insee dans le cadre du recensement, les fichiers EDF, les fichiers des organismes HLM, voire une partie réduite de ce collège peut être tirée au sort à partir d'une liste de volontaires identifiés suite à un appel à candidatures.

Pour le collège des représentants associatifs et acteurs locaux, un appel à candidature est lancé et quand les volontaires sont plus nombreux que les places disponibles, un tirage au sort peut également être organisé.

Dans certains cas, le tirage au sort impératif semble être une fausse bonne idée. A Drancy (93), de nombreuses personnes tirées au sort n'habitaient plus dans la commune ou n'étaient pas intéressées. Ainsi, un deuxième tirage au sort est à envisager. La continuité de l'action pourrait également se poser puisqu'un important renouvellement des membres pourrait intervenir durant leur mandat en fonction des capacités d'investissement de chacun...

D'autres communes ont, elles, ajouté des conditions de représentativité, à l'image de Bondy (93) qui impose un quota de jeunes.

Enfin, après consultation du Maire et du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), puis vérification de sa compatibilité avec les principes énumérés plus haut, le Préfet prend un arrêté pour valider la composition du conseil citoyen. Si l'organisation et le fonctionnement du conseil sont assurés par une structure déjà existante, il lui attribue alors la qualité de « structure porteuse ».

DES MISES EN ŒUVRE VARIABLES SUR LE TERRITOIRE, DES BONNES PRATIQUES RESTANT À MUTUALISER

En France, entre 300 et 600 conseils citoyens ont été crées, sous des formes très différentes. En Ile-de-France, on en retrouve de nombreux sur tout le territoire: Melun-Val-de-Seine (77), Guyancourt (78), Massy (91), Bagneux (92). Chennevières (94). Alfortville (94). Argenteuil (95)... Pour recenser avec plus de précisions ces instances et permettre la mutualisation des bonnes pratiques, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) met en avant, dans un fascicule à paraître, les communes ayant réussi avec succès le pari des conseils des citoyens et il y cite Maurepas (78) en exemple. Pour le Maire de cette commune, Grégory Garestier, ce dispositif est « nécessaire et indispensable pour la démocratie locale ». Depuis un an à Maurepas, un conseil des citoyens a vu le jour dans le quartier prioritaire des Friches (630 logements pour 1600 habitants), où le revenu médian est de 1700 euros par foyer. Composé de 18 membres (8 acteurs locaux et associatifs, 4 habitants volontaires, 6 habitants issus des listes électorales inscrits au Tredim ou parents d'élèves), le conseil citoyen se réunit une fois tous les deux mois de manière ordinaire. C'est un cabinet indépendant qui se charge de ces réunions, dans des salles mises à disposition par la Ville. Pour lui, le conseil des citoyens s'est ajouté naturellement à sa politique, « lorsqu'il y a un problème, mon équipe et moi, nous nous déplaçons sur place. La

relation de proximité est quelque chose que je cherche constamment à renforcer (...). J'ai été élu mais je dois rendre des comptes. Ces habitants vivent dans les quartiers ils doivent en être les acteurs principaux. Et le conseil des citoyens leur donne des responsabilités politiques ».

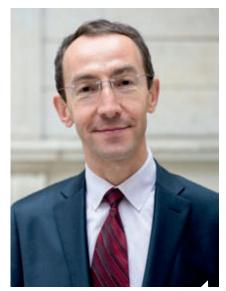


Bernard Zunino Maire de Saint-Michel-sur-Orge (91)

Toutefois, Bernard Zunino, Maire de Saint-Michel-sur-Orge (91), déplore que l'Etat ait créé une énième structure dotée d'un budget, sans pour autant participer à son financement, imposant ainsi de nouvelles dépenses aux collectivités locales. Ainsi, chaque ville doit faire face à cet impératif avec ses propres moyens ce qui ne manque pas de renforcer l'hétérogénéité de ce dispositif. Par ailleurs, au lieu d'élargir le débat public, le conseil citoyen le limite parfois à un bloc d'immeuble, favorisant l'entre-soi au détriment de l'intérêt général. A Saint-Michel-sur-Orge, seuls une amicale de locataires et trois habitants se sont manifestés pour participer au conseil citoyen alors que la ville bénéficiait déjà de conseils de quartier moins coûteux et plus efficaces, permettant la consultation des habitants. Regret encore, concernant le tempo imposé par l'Etat qui a pressé l'élaboration des contrats de ville avant même la formation des conseils citoyens. Paradoxalement, les Maires sont ainsi réduits à une simple information sur la teneur des contrats alors que le dispositif prévoyait que les habitants déterminent eux-même les projets de leur quartier.

Elu solidaire

SAVOIR FAIRE FACE AU QUOTIDIEN ET AUX CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES



François Vauglin Maire du 11^e arrondissement de Paris

é le 22 décembre 1969 à Lonsle-Saunier, dans le Jura (39), François Vauglin réalise une importante carrière de chercheur au laboratoire COGIT (Conception Objet et Généralisation de l'Information Topographique) à l'Institut Géographique National de 1993 à 2001, avant d'occuper le poste de Directeur de cabinet de l'Adjointe au Maire de Paris chargée des associations et de la démocratie locale jusqu'en 2008. Après avoir réalisé son premier mandat comme Conseiller de Paris, délégué à l'urbanisme dans le 11e, il est élu Maire du 11e arrondissement de Paris en mars 2014.

Suite au terrible malheur qu'a subi votre arrondissement et ses habitants, avez-vous entrepris une action particulière pour renforcer l'esprit de solidarité?

Durant ces terribles événements, la Mairie du 11^e a démontré de la plus belle manière qui soit que cette maison commune est un pilier essentiel de notre République. Elle a été ouverte sept jours sur sept pendant la crise, au

François Vauglin, Maire du 11° arrondissement de Paris, a su mobiliser l'ensemble de ses équipes municipales pour accompagner et soutenir ses administrés après les attentats de janvier et de novembre 2015. Réputé pour sa convivialité, souvent qualifié de « petit village » en plein Paris, le 11° arrondissement est un lieu d'expérimentation sociale favorisant le vivre ensemble attaqué par les terroristes.

Le premier magistrat de cet arrondissement nous livre ici quelques recettes de solidarité communale.

service des nombreux habitants qui en avaient besoin. Elle a accueilli dès le soir des attentats la Cellule d'Urgence Médico Psychologique et 35 points de consultation ont été mis en place dans des salles de réunion, dans la salle des fêtes ou encore dans des bureaux d'élus. Les agents municipaux ont assuré leur devoir de solidarité.

Pour vous, quelle est l'action prioritaire d'un Maire pour favoriser le vivre ensemble?

Le 11° arrondissement est un territoire riche de sa diversité et de sa mixité. Le projet «Les gens du 11», que nous avons lancé sur Instagram au mois d'octobre et qui résonne d'autant plus suite aux attentats, l'illustre parfaitement. Nous défendons, mon équipe municipale et moi même, ce vivre ensemble dans toutes les actions que nous menons : quand il s'agit de construire de nouveaux logements sociaux, de proposer une offre culturelle accessible à toutes et tous, de recueillir l'avis des habitants et de co-construire les grands projets urbains par exemple.

Dans votre commune, la solidarité s'exprime le mieux à travers quel projet?

Le 11e regorge d'un tissu associatif dynamique, dense et inventif dans des

domaines variés (sport, culture, coopération internationale, emploi, etc). Les structures d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et les entrepreneurs sociaux sont nombreux, et sont mis en lumière chaque année lors de la Quinzaine de l'ESS. Les différentes collectes organisées de l'année, avec nos partenaires Emmaüs et Eco-Systèmes, prouvent que cette générosité et cette solidarité animent les habitants de notre arrondissement.

Entre ressources et contraintes, comment mener à bien ce type de projet ? Quels sont les principaux obstacles rencontrés et les leviers identifiés pour les surmonter ?

L'équipe municipale porte cette vision et la met en pratique dans l'ensemble de ses actions. Mais elle doit aussi permettre aux habitants de l'exprimer, et de créer les conditions propices à travers l'écoute et le dialogue permanent. Nos habitants ont plein d'idées qu'ils souhaitent mettre en œuvre et la Mairie a un rôle de facilitateur et de mise en réseaux des acteurs de son territoire. À titre d'exemple, la Bagagerie qui a été installée dans les bains-douches du 42 rue Oberkampf a vu le jour sous l'impulsion des conseils de quartier et ce projet a été soutenu par la Mairie d'arrondissement et la Ville de Paris.



Othmane Khaoua Conseiller municipal délégué à l'Économie Sociale et Solidaire à la Ville de Sceaux (92)

Othmane Khaoua, Conseiller municipal délégué à l'Economie Sociale et Solidaire à la Ville de Sceaux (92), a participé au développement du premier réseau social territorial des acteurs du changement, dont il nous explique ici les contours.

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences de Gestions, d'un DESS en Management et d'un Master en Prospective et Stratégie des organisations, Othmane Khaoua est Consultant Formateur en Stratégie et Management des organisations et enseigne l'Innovation et l'entrepreneuriat social à l'Université de Paris Sud Saclay. En plus de son activité professionnelle et de son mandat d'élu local, il est également Vice-président du Réseau national des collectivités Territoriales pour l'Economie sociale (RTES), membre du Comité national de normalisation AFNOR ISO 26000 "Responsabilité sociale et environnementale (RSE) et Développement durale" et membre du comité des Hauts-de-Seine de Financement des entreprises sociales (FINES) géré par le fond territorial France Active.

Comment vous est venue l'idée d'UP Sceaux?

J'ai toujours été très engagé dans la vie associative de ma ville. En 2007, j'ai rencontré Philippe Laurent, le Maire de Sceaux, et fait le choix de rejoindre son équipe. Lorsque la Ville a créé une délégation à l'Economie Sociale et Solidaire, c'est tout naturellement que j'ai souhaité relever ce défi. Militant du « bien vivre ensemble», j'ai pour mission

Quand les élus locaux et les Zèbres collaborent BIENVENUE À UP SCEAUX!

Etre zèbre, c'est participer activement à la mise en place des solutions de la société civile sur son territoire.

de mobiliser l'intelligence collective. De cette envie est venue la démarche de construire un écosystème, en collaboration avec UP Campus du Groupe SOS, qui favorise l'émergence de l'innovation sociale : « Sceaux Valley ». Il fédère de nombreux partenaires et les accompagne dans leurs projets et leurs mises en œuvre. L'objectif est d'identifier les initiatives, d'échanger et de co-construire.

Concrètement, combien d'utilisateurs compte ce réseau social? Les résultats sont-ils à la hauteur des espérances?

Up Sceaux permet de mobiliser tous les acteurs ayant envie de s'investir pour le territoire. Six mois après son lancement le 1^{er} juin 2015, il compte déjà 200 inscrits et 70 projets à impact social positif. C'est très satisfaisant. Citoyens ou institutions, ses membres proposent des idées, échangent, « brainstorment », et lancent des appels

à compétences autour de leur projet. C'est donc un réseau qui décloisonne, mobilise l'imagination citoyenne et l'intelligence collective d'un territoire au service du territoire. C'est un véritable outil de management de l'innovation territoriale au service du bien commun. Il permet d'accompagner tous les acteurs du changement. Par la suite, nous espérons que cette initiative sera dupliquée et adaptée ailleurs, pour qu'elle puisse faire converger de façon harmonieuse et efficace les politiques publiques et les différentes initiatives créatrices de valeur sociale. Il faut faire ensemble pour bien-vivre ensemble.









Le réseau public de distribution d'électricité : un réseau au service de la transition énergétique

e réseau de distribution d'électricité est au cœur des enjeux et des ambitions de la transition énergétique. Il évolue pour gérer les productions intermittentes à partir d'énergies renouvelables et pour contenter de nouveaux usages tels que les nouvelles technologies de l'information ou la mobilité électrique. L'alliance du numérique et des réseaux ouvre des perspectives importantes dans le développement des réseaux de demain vers les réseaux intelligents, dits smart grids.

Ainsi, cette adaptation de l'entreprise à la révolution énergétique et numérique, marquée en particulier par le déploiement du compteur Linky, positionne ERDF auprès des collectivités locales, comme un industriel de référence du service public. Dans ce contexte à forts enjeux, ERDF s'est fixé une double ambition: accompagner et faciliter la transition énergétique, tout en contribuant au développement économique et solidaire des territoires.

95%

DE LA PUISSANCE RENOUVELABLE INSTALLÉE

est directement raccordée au réseau géré par ERDF. Il s'agit de la totalité du photovoltaïque et de la majeure partie de l'éolien; les 5 % restant concernent les parcs éoliens les plus importants, dont la production est injectée sur le Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

LINKY, la première brique

Le projet le plus emblématique de cet engagement est sans nul doute le remplacement à l'horizon 2021 des 35 millions de compteurs actuels par des compteurs communicants Linky. Ils permettront à tous de mieux gérer leur consommation et, le cas échéant, leur production. Le compteur Linky est un outil au service de la transition énergétique : faire des économies

d'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables pour réduire les émissions de CO2, assurer le pilotage des nouveaux équilibres locaux, améliorer la fiabilité et la sécurité globale du réseau électrique national. Linky permettra, de plus, le diagnostic à distance du réseau pour des dépannages plus rapides, et pour une optimisation des investissements.

ERDF, acteur incontournable des futurs territoires à énergie positive

La loi sur la transition énergétique votée cet été par le Parlement souligne le rôle clef du distributeur dans l'émergence du nouveau système énergétique. Par exemple, le développement de petites unités locales de production d'électricité signifie un renforcement du réseau électrique pour garantir un service rendu lors des absences de production. L'intégration des énergies renouvelables, l'appropriation par les usagers de leurs consommations d'électricité, le déploiement national des 7 millions de points de recharge pour les véhicules électriques, le service public de la donnée à destination des collectivités, l'accompagnement des projets des territoires, poussent à l'émergence des smart grids. Ces enjeux mobilisent significativement le distributeur dont le réseau de distribution jouera un rôle essentiel dans le développement des éco-quartiers ou des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Au-delà de la boucle locale, le réseau assure aussi un rôle essentiel de sécurité et de solidarité entre les territoires.

Et partenaire des collectivités

ERDF se positionne donc aujourd'hui en partenaire susceptible d'aider les collectivités à prendre les bonnes décisions qui sont souvent très techniques, qu'il s'agisse du développement des réseaux intelligents, de la création de bornes

de recharge pour véhicules électriques ou de projets de nouveaux éco-quartiers...

ERDF accompagne également les collectivités, tout au long de la mise en œuvre opérationnelle des aménagements urbains, sur ses missions de base (travaux de développement du réseau, raccordements, analyses des données...). ERDF peut aussi aider les collectivités sur d'autres aspects tels que le déploiement du très haut débit dans les territoires, à travers l'utilisation des supports aériens du réseau public de distribution d'électricité pour poser de la fibre optique, ou tels que la fourniture aux collectivités locales des données nécessaires à la mise au point des plans d'urbanisme et des nouveaux plans climaténergie qu'elles doivent désormais élaborer (données de consommation et de production d'énergie, notamment renouvelable).

Les attentes locales sont de plus en plus précises avec une maille d'études désormais au niveau du quartier, voire de l'immeuble d'habitations collectives.



BIENVENU: GESTION OPTIMISÉE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE RÉSIDENTIEL COLLECTIF

Le projet BienVEnu associe plusieurs partenaires académiques et industriels, sous la coordination d'ERDF. Cette expérimentation, basée en Île-de-France et prévue pour durer 3 ans, permettra de tester de nouvelles solutions de raccordement de points de recharge dans une dizaine d'immeubles résidentiels. Ces solutions devront assurer l'optimisation énergétique des recharges des véhicules sans impact sur la puissance souscrite, tout en limitant l'impact sur les réseaux de distribution public d'électricité.

Son objectif est de concevoir une solution technique modulable simple, associée à un modèle économique attractif, pour faciliter la recharge de véhicules électriques dans le résidentiel collectif. L'habitat domestique sera, probablement, le lieu principal de recharge des véhicules électriques. Or l'essor du véhicule électrique en milieu urbain se heurte aujourd'hui aux difficultés rencontrées par les utilisateurs en habitat collectif de disposer d'un point de recharge.

LE COMPTEUR LINKY CONTRIBUE À UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Les économies d'énergie sont l'un des piliers de la Loi sur la Transition Energétique. Elles nécessitent l'implication de chaque consommateur à travers une information accrue sur sa consommation et ses usages. Par ailleurs, il est également nécessaire de satisfaire les nouvelles attentes de la société : nouveaux usages de l'électricité (tels que la mobilité électrique, le développement des énergies renouvelables), préoccupation accrue pour la Maîtrise de la Demande d'Energie, et volonté des consommateurs de devenir des « consomm'acteurs ».

Ainsi, l'accès aux données de consommation grâce au compteur Linky permet de transformer la relation au quotidien du consommateur à l'énergie, et l'aide à faire évoluer ses comportements. A cet effet, un portail internet gratuit, avec un accès sécurisé, est mis à disposition des clients pour le suivi de leur consommation d'électricité. Les données sont communiquées en kWh et représentées sous forme graphique à différents pas de temps (heure, journée, semaine, mois...).





UNE PRÉOCCUPATION QUOTIDIENNE DES ÉLUS FRANCILIENS

Sensibilisés par la communication autour de la COP21 et des associations de protection de la nature, les attentes des populations en matière d'environnement sont de plus en plus grandes. Et si la 21° Conventioncadre des Nations-Unies sur le changement climatique a dégagé des objectifs communs à l'ensemble des participants, elle n'a pas pour autant permis de répondre concrètement aux espérances des habitants : au quotidien, c'est sur les collectivités territoriales que repose la protection de l'environnement.





our faire face à cette responsabilité, les villes se sont dotées des moyens importants. L'étude réalisée par l'AMIF montre que tous les Maires d'Île-de-France ont déjà adopté des mesures pour lutter contre le changement climatique et qu'ils espèrent encore élargir leurs champs d'application d'ici à 2020. 58% des Maires ont d'ailleurs nommé un Adjoint chargé du développement durable pour mener à bien leurs projets.

Actuellement, les priorités des communes sont : la gestion économe de l'énergie dans le patrimoine public (58%), la maîtrise de l'urbanisme (49,3%), la rénovation thermique des bâtiments (43,5%) et la gestion des déchets (43,5%) à laquelle ils incluent la lutte contre le gaspillage alimentaire. Bien que 30,4% considèrent que la promotion et le développement des transports doux feront partie des nouveaux domaines d'intervention à aborder d'ici 2020, seulement 29% envisagent le transport comme un domaine prioritaire.

Entre contraintes budgétaires et envie de lutter contre le réchauffement climatique, les Maires sont tiraillés et doivent constamment innover. L'AMIF vous emmène à la découverte des projets innovants et des bonnes pratiques développées par les collectivités locales franciliennes.

ECONOMIES D'ÉNERGIE, ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

Domaine prioritaire, la gestion économe de l'énergie dans les bâtiments se décline sur l'ensemble du territoire francilien grâce à des innovations technologiques.

Des idées lumineuses pour économiser l'énergie

La Mairie de **Saint-Leu-la-Forêt** (95) a récemment a signé un contrat avec la société Ledex, lui permettant de se doter d'**ampoules LED** qui consommeraient deux fois mois d'énergie (E40 LED Liquid) qu'une ampoule LED classique. **Sébastien Meurant**, Maire de Saint-Leu-la-Forêt et Vice-Président de l'AMIF,



Sébastien Meurant

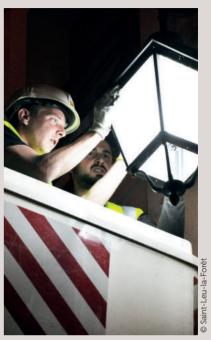
rappelle que « l'éclairage public représente un coût très important pour les collectivités. En effet, la municipalité débourse chaque année près de 300 000 euros par an. Ce nouveau procédé est à la fois respectueux de l'environnement et économe puisqu'il permettrait de réaliser 50 à 70% d'économie » Certes, ces LED représentent un coût à l'achat bien plus élevé que la moyenne (251,39 euros l'unité contre 30 euros pour un modèle classique),

mais ces ampoules ont une durée de vie de 60 000 heures contre 12 000 habituellement. Géolocalisées, elles disposent d'une technologie permettant de régler la luminosité uniquement avec un smartphone. Enfin, au-delà de la gestion de l'éclairage, les LED peuvent être équipées pour détecter la température, servir de caméras de vidéosurveillance ou être utilisées dans le cadre du e-commerce.

Dans le même esprit, la ville de Paris a testé un nouvel éclairage dans le square René-Le Gall, dans le 13e arrondissement, des LED moins énergivores que les anciennes ampoules. L'objectif de ce changement est de réaliser des économies tout en respectant davantage la faune et la flore, le tout pour un montant de 85 000 euros. Grâce à des détecteurs de mouvement, l'éclairage ne fonctionne qu'à 10% de ses capacités lorsqu'aucune présence n'est détectée. D'après des études, entre 2004 et 2015, ce passage aux LED sur la voie publique a permis une baisse représentant l'équivalent de la consommation d'une ville de 300 000 habitants. Cette année, la ville compte donc développer ce modèle et l'implanter dans le Parc Floral comme dans les jardins du Trocadéro.

Un cas d'école : un bâtiment « Energie Zéro » pour les élèves

Sur l'initiative de **William Delannoy**, Maire de **Saint-Ouen** (93), la ville a ouvert en 2014 une **école « Energie Zéro »**, l'école PEF, au cœur de l'écoquartier des Docks. Cette école,



comprenant plus de 280 élèves, est chauffée grâce au chauffage urbain, fonctionnant avec des énergies renouvelables, et 761 panneaux photovoltaïques installés sur les terrasses pour une puissance de 141 kW/h avec une production de 82 156 kWh. Ne consommant que 40% de la production photovoltaïque, elle parvient à en revendre 60%.

Quant à l'eau, elle est préservée et réutilisée avec soin, notamment pour l'arrosage, par le biais d'un système de récupération des eaux de pluie et la mise en place d'économiseurs d'eau sur les robinets. Les matériaux utilisés pour la construction de l'école, à savoir le bois et les matériaux légers, sont respectueux de l'environnement. D'ailleurs, lors du chantier de construction, 72% des 744 tonnes de déchets récoltés ont été valorisés.

Enfin, ce bâtiment écologique n'oublie pas de répondre au bien-être des enfants. Les architectes ont veillé à ce que la lumière naturelle pénètre suffisamment dans les locaux et ont transformé les panneaux photovol-



taïques en auvents pour protéger les enfants de la pluie, octroyant ainsi une identité visuelle originale au bâtiment.

Développer une énergie locale

Les Maires d'Arcueil (94), Daniel Breuiller, et de Gentilly (94), Patricia Tordiman, ont décidé de s'associer pour développer une centrale de géothermie et un réseau de chaleur commun, s'appuyant sur les compétences du syndicat intercommunal, le Sipperec, dans le cadre d'une délégation de service public.

Inaugurée en novembre dernier, la centrale de géothermie ArGéo, premier réseau de chaleur créé ex nihilo en Ile-de-France, a pour objectif de développer une énergie locale renouvelable, dont les coûts sont maîtrisables pour chauffer les logements collectifs et les bâtiments publics. Face à l'augmentation du coût des énergies, la géothermie représente en effet une solution alternative pour les habitants, notamment les plus fragiles financièrement, puisque le chauffage est le plus gros poste de consommation énergétique des ménages français. Aujourd'hui, grâce à un réseau de 15km de long et de l'eau prélevée à 1600 mètres de profondeur, ce réseau de chaleur chauffe près de 7500 logements, dont les bâtiments communaux, soit 60% des besoins en énergie. Selon Christian Métairie, 1er Adjoint au maire à Arcueil, la géothermie permet non seulement de diminuer les courts, mais aussi, et surtout, de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, les installations de géothermie en Ile-de-France évitent le rejet de 240 000 tonnes de CO2, soit la pollution annuelle émise par 125 000 voitures.

DES LABELS ENCOURAGEANT UN URBANISME PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

L'urbanisme et l'aménagement des territoires sont des outils clés pour agir en faveur de la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les Maires de Montreuil (93), d'Ivry-sur-Seine (94), de Levallois (92) et de Mantes-la-Jolie (78) le savent bien, puisqu'ils ont obtenu le 2 décembre dernier le label EcoQuartiers 2015, décerné par le Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité. Ce label a récompensé leur capacité d'adaptation et d'innovation pour faire face aux enjeux majeurs du réchauffement climatique tout en améliorant le cadre de vie des populations.

La ville de Montreuil, déjà nommée Capitale régionale de la biodiversité en 2014, est la première collectivité de Seine-Saint-Denis bénéficiant de ce label. Il faut dire que la municipalité a déjà beaucoup investi pour répondre aux défis de la lutte contre l'étalement urbain, respecter la sobriété énergétique, la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle. Tout en conservant une fonction résidentielle sociale à hauteur de 60%, le quartier Bel-Air -Grands Pêchers a vu la rénovation thermique et des espaces extérieurs de 1000 logements sociaux, l'amélioration de la performance énergétique passant de la catégorie G à C, la réhabilitation de 3 écoles, l'ouverture de 2 crèches, d'une Maison de Quartier, d'un Centre Municipal de Santé (CMS), de 4 nouvelles aires de jardins partagés, du développement de la biodiversité en ville, de la concrétisation de la trame verte et bleue, d'une gestion d'alternative



des eaux de pluie de grande ampleur ou encore la création d'un réseau de noues et de mares. Cette nouvelle mixité sociale et fonctionnelle sera poursuivie avec les prolongements du T1 et du métro 11. Pour Patrice Bessac, Maire de Montreuil et Vice-Président de l'AMIF, une politique d'aménagement durable doit être « la clé de l'épanouissement des citoyens et d'un développement équilibré et solidaire. »

L'engagement des villes franciliennes en faveur du développement durable est un engagement de longue date. En 2006, lors du Grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France, Vitry (94) avait obtenu le 1er prix du jury urbanisme, patrimoine



Jean-Claude Kennedy

et développement durable. En 2014, la communauté d'agglomération Seine Amont, à laquelle Vitry appartient, a remporté l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour une croissance verte » du Ministère de l'Ecologie. En 2015, Vitry a fait partie des 20 communes lauréates qui recevront une enveloppe de 120 000 euros du Ministère de la Ville pour mettre en œuvre des projets durables. Grâce à cette aide financière et technique, la municipalité souhaite revaloriser le secteur du centre-ville en mettant en œuvre une trame verte et bleue, assurer la rénovation énergétique du parc bâti et étendre le système de collecte pneumatique.

ALLER PLUS LOIN EN MATIÈRE DE TRANSPORTS MOINS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

Pour les élus franciliens, les transports représentent un enjeu majeur pour désengorger des grands axes de circulation et pour lutter contre la désertification des territoires. Tout en contribuant à l'attractivité économique d'un territoire, les transports sont aussi des éléments clés pour agir efficacement contre le réchauffement climatique puisqu'ils sont les vecteurs d'un quart de la pollution dans les villes.

Les collectivités attendent donc avec impatience l'arrivée sur leur territoire de la route solaire hybride, appelée route de 5^e génération ou encore «Wattway». Créée par le Groupe Colas dans son campus scientifique et technique de **Magny-les-**



MOINS DE GASPI, PLUS D'ÉCONOMIES

Selon l'enquête de l'AMIF, la gestion des **déchets** devient le champ d'action le plus investi (43,5%) si l'on y ajoute le gaspillage alimentaire. C'est dans ce souci de lutte contre le gaspillage que la municipalité de **Meudon** (92) a passé un contrat



avec l'atelier Bilum lui permettant de lancer une gamme d'accessoires réalisés avec des objets recyclés. Les objets, allant de la housse pour tablette numérique, en passant par la trousse ou le porte-monnaie, sont

Hameaux (78), cette route photovoltaïque est désormais perfectionnée par les ingénieurs de l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (Ifsttar) de Champs-sur-Marne (77). Produisant à la fois de l'énergie électrique et de l'énergie thermique, cette innovation permettrait à long teme d'utiliser l'énergie électrique et thermique pour le maintien hors gel de la surface des chaussées. l'alimentation des véhicules électriques, la signalisation lumineuse, l'éclairage des points sensibles ou pour faire fonctionnement des systèmes de communication en bord de voie. Si un quart des routes étaient des routes de 5^e génération, on assurerait ainsi l'indépendance énergétique de la France. Dans les territoires isolés, où la faible densité de population rend les coûts de raccordement au réseau électrique prohibitifs, la route solaire permettrait de créer des infrastructures de production d'énergie locale en circuit court.



vendus sur le site internet de la mairie. Hervé Marseille. Sénateur-Maire de Meudon, rappelle que « nous vivons à une époque où il faut savoir réutiliser les choses ». Les employés municipaux sont donc invités à montrer l'exemple. En effet, dorénavant, ils ne jettent plus les banderoles par exemple, qui seront ensuite recyclées. Grâce à ce système, la Mairie réduit ses déchets et met sa ville en valeur.



Hervé Marseille

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Evoquées à moindre degré par les élus franciliens, mais pourtant vitales pour notre bien-être, des innovations en faveur de la préservation de la biodiversité éclosent.

En novembre dernier, la première éco-pépinière d'Ile-de-France, l'Ecopôle, a ouvert ses portes à Moissy-Cramayel (77). Faisant plus de



Chou Frisé

2300m², la pépinière accueille près de 800 entrepreneurs mêlant diverses activités : architecture, bureau d'études thermiques, concepteur de compteurs électriques intelligents, etc. Au-delà d'un regroupement d'éco-activités, le site répond à de nombreux critères écologiques. Il dispose de panneaux solaires fournissant une partie des besoins en énergie, de bornes de recharge pour véhicule électrique et hybride, ou encore il réutilise les eaux de pluie. A proximité des autoroutes A86 et A6 et de l'aéroport d'Orly, Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony (92), a, lui, engagé sa ville dans la lutte contre la pollution de l'air grâce aux plantes. Etant donnée que la qualité de l'air dépend de la capacité des végétaux à fixer le CO2, la ville a décidé d'utiliser les plantes comme indicateurs de polluants. Le tabac, le pétunia, le chlorophytum et le chou frisé réagissent aux polluants qu'ils absorbent et permettent de mesurer la concentration de polluants dans l'air. La municipalité a éparpillé ces biostations dans 7 sites de la ville et a complété ce système peu coûteux par des capteurs dont le but est de comprendre le système de détoxyfication des plantes pour limiter la pollution par des plantes. Pour l'année 2016, la ville prévoit d'étendre le dispositif en plaçant des plans près des crèches ou encore des écoles.

Patrick Jarry, Maire de Nanterre (92) et Membre du Conseil d'Admi-



Chlorophytum



nistration de l'AMIF, a lui trouvé une autre fonction aux plantes : la dépollution de l'eau provenant de la Seine. Les roseaux, les nénuphars et les hippuris apportent de l'oxygène pur à l'eau; quant aux iris et aux butomus, ils absorbent les nitrates et les phosphates présents dans l'eau.

De la gestion économie de l'énergie dans les bâtiments et espaces publics jusqu'à celle des déchets en passant par le développement des transports doux et la réintroduction de la nature et de la biodiversité en ville, les Maires sont porteurs de projets novateurs s'appuyant sur différents types de partenaires établis sur le territoire. Ils sont néanmoins contraints par le contexte budgétaire actuel. C'est pourquoi, selon l'enquête de l'AMIF, 78,9% d'entre eux affirment que l'Etat ne peut encourager les communes qu'en subventionnant des politiques d'aménagement éco-responsable.



OPÉRATION «1 JOUR, 1 COMMUNE, 1 INNOVATION »

Les Maires franciliens sont des acteurs majeurs de l'innovation. Pourtant, ce rôle est souvent méconnu, c'est pourquoi l'Association des Maires d'Île-de-France a lancé le 9 février dernier l'opération «1 jour, 1 commune, 1 innovation» et publie chaque jour sur ses comptes Twitter et Facebook, un projet novateur porté par une commune d'Ile-de-France. Pensée comme un incubateur, cette opération permet aussi aux communes franciliennes, quelque soit leur taille, de développer l'intégration des réseaux sociaux dans leur plan de communication. Vecteur d'information, de proximité et d'échange, ils intensifient le lien entre la ville et ses administrés.

Qu'il s'agisse d'un programme culturel, d'une application mobile, d'un projet de développement durable ou d'une construction embléma-



FOCUS ENVIRONNEMENT

tique, les communes franciliennes regorgent d'idées pour améliorer le quotidien de leurs administrés et valoriser leur territoire.

Une des premières innovations qui a été la plus remarquée sur Facebook est le premier projet de tour maraichère en zone urbaine à Romainville (93). Depuis 2011, la Ville de Romainville développe des activités agricoles diversifiées sur son territoire pour assurer un développement économigue durable. Et cette année, Corinne Valls. Maire de Romainville (93), va plus loin en lancant le premier projet communal de tour maraîchère. Dans le quartier Marcel-Cachin, en pleine zone urbaine, un bâtiment exclusivement dédié à l'agriculture va être construit. Façades vitrées, ailes étroites, exposition estouest pour un maximum de lumière, ventilation naturelle, systèmes de chauffage innovants et de récupération de l'eau de pluie, irrigation programmable au goutte à goutte : rien n'a été laissé au hasard pour rendre le projet à la fois énergétiquement performant et économiquement viable.

L'activité maraîchère sera concentrée dans les étages des deux ailes du bâtiment. Des bacs de culture y seront disposés en rangées, sur deux niveaux, offrant plus de 1000 m² de surface cultivables. A l'extérieur. seront installés de petits vergers et un poulailler. Au sous-sol, une champignonnière et un laboratoire de germination seront aménagés. Les produits de la ferme seront vendus directement sur place via un point de vente, situé au rez-de-chaussée. De vastes espaces destinés à accueillir différentes activités pédagogiques sont également prévus.

Ce projet atypique, porté par la Ville de Romainville, le territoire d'Est Ensemble, Romainville Habitat OPH, en partenariat avec le Paysan urbain, Baluchon-A table citoyens! AgroParisTech devrait ouvrir ses portes en 2018. ■

« Qu'il s'agisse d'un programme culturel, d'une application mobile, d'un projet de développement durable ou d'une construction emblématique, les communes franciliennes regorgent d'idées pour améliorer le quotidien de leurs administrés et valoriser leur territoire. »



Tour Maraîchère à Romainville (93).

L'AMIF sur le terrain aux côtés de

L'ADEME ILE-DE-FRANCE POUR LES « VISITES CLIMAT »

A l'heure où les pays du monde entier s'apprêtaient à négocier le futur accord international sur le climat dans le cadre de la COP21, la Direction régionale lle-de-France de l'ADEME avait choisi de montrer que les villes d'Ile-de-France n'attendaient pas les grands rendez-vous pour lutter contre le changement climatique : elles mettent déjà, au quotidien, l'innovation et l'expérimentation de terrain au service de cet enjeu planétaire.



l'occasion de la COP21, la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME a organisé 16 visites conçues comme autant de parcours diversifiés présentant des opérations exemplaires en matière de bâtiment à énergie positive (BEPOS), d'énergie renouvelable, d'écoquartiers, de gestion des déchets, de méthanisation, d'agriculture urbaine, de laboratoire de fabrication (fablab)...

Respectant la démarche de développement durable, la communication événementielle a été dématérialisée à 80 %: site web dédié, invitation et programme web, campagne d'emailing avec gestion des inscriptions en ligne, e-relations presse assurant également une visibilité sur les réseaux sociaux (twitter et facebook...).

Destinées aux collectivités, entreprises et porteurs de projets, ces Visites Climat ont réuni plus de 400 visiteurs et de 40 partenaires (publics, privés, associatifs dont la Préfecture de Région) autour de visites telles que :

- le forage géothermique au Dogger à Ris-Orangis ;

- l'école Bois Paille Stéphane Hessel de Saint-Ouen ;
- la solution de transport multimodale pionnière permettant d'approvisionner Paris intra-muros par combinaison de transport fluvial par barge et transport routier;
- la ZAC Clichy Batignolles à Paris : écoquartier, collecte des déchets par aspiration pneumatique, puits de géothermie à l'albien ;
- la stratégie R-Urban à Colombes (agriculture urbaine, ressourcerie).

La diversité des actions mises en œuvre en Ile-de-France a ainsi été démontrée. Pour Joëlle Colosio, Directrice régionale Ile-de-France de l'ADEME, « ces visites prouvent non seulement que les solutions existent déjà, mais aussi qu'elles portent leurs fruits et qu'elles sont conduites selon des approches globales par les territoires. »

Pour que ces actions en faveur de la réduction des gaz à effet de serre deviennent réalité et se démultiplient sur le territoire francilien, la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME encourage

les démarches précurseurs et accompagne les expérimentations de solutions innovantes : mise en dynamique de l'économie circulaire, démultiplication des rénovations énergétiques de bâtiments, déploiement des énergies renouvelables priorisées en fonction des ressources géolocalisables et développement des solutions de mobilités durables.

Grâce aux nouvelles technologies mais aussi en travaillant sur les changements de comportements à grande échelle en matière d'efficacité énergétique par exemple - il s'agit à chaque fois de repousser les limites pour une meilleure utilisation des ressources matières, énergétiques ou foncières.

Tous les participants à ces visites étaient convaincus que l'implication des acteurs locaux (citoyens, associations, entreprises, collectivités locales) est le meilleur moyen de lutter efficacement contre le réchauffement climatique). L'engagement des territoires est la clé de la réussite de la COP21 et la conférence du 20e Salon des Maires d'Île-France, « Les Maires : cheville ouvrière de l'acte II de la COP 21 », en témoignera.



ADEMI

LES 20 ANS

SALON DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE 2016

12/13/14 AVRIL

PARIS EVENT CENTER 20 AVENUE DE LA PORTE DE LA VILLETTE 75019 PARIS

Des conférences, des colloques, des ateliers formation, des remises de prix, des nouveautés... Voici un avant-goût de ce qui vous attend, les 12, 13 et 14 avril prochains, dans votre tout nouveau lieu de villégiature : le Paris Event Center. A vos agendas !



CONFÉRENCE. Mercredi 13 avril - 10h/12h

Grand Paris

La Métropole du Grand Paris et sa relation aux territoires



Cet atelier est organisé en partenariat avec l'Association des Maires de France

La création de la métropole du Grand Paris bouleverse l'organisation de la décentralisation sur son territoire (répartition des compétences et des financements, évolutions des intercommunalités existantes, ...). Après la création de territoires et de la Métropole, quelle place est réservée aux communes ? Comment les communes peuvent-elles « peser » dans la construction du projet métropolitain ?

Les territoires sont-ils les communes nouvelles de demain? Dans sa relation aux communes non situées dans son périmètre en Ile-de-France, la Métropole peut-elle entre un vecteur d'équilibre, de cohésion et de cohérence en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'inclusion sociale, culturelle et éducative mais aussi de ressourcesfinancières? Dans sa relation au pays, comment créer un moteur de développement et d'innovation qui profite àl'ensemble du territoire? Comment organiser une relation financière renouvelée?

CONFÉRENCE. Mercredi 13 avril - 15h/17h

Environnement

Les Maires : cheville ouvrière de l'acte II de la COP 21

En France, les communes ont vu leurs compétences croître en matière de développement durable. Depuis les années 2000, la part de la contribution des administrations publiques locales aux dépenses de protection de l'environnement n'a cessé d'augmenter. Selon l'Institut français de l'environnement, elle est passée de 22% à 25% en 2005 et elle concerne prioritairement les communes et leurs groupements (68%). Les lois Grenelle 1 et 2 ont renforcé le rôle des collectivités particulièrement en matière d'urbanisme, de transport, d'énergie ou encore de déchets. Plus récemment, la Loi Transition Energétique, adoptée en 2015, a doté les collectivités locales d'une série d'outils : stratégie bas-carbone, programmation pluriannuelle de l'énergie, comité de gestion de la contribution au service de l'électricité, formation à la transition énergétique, Agenda 21, Plan-climaténergie...

En marge de la 21^e Conférence internationale sur le climat, les collectivités territoriales se sont largement

mobilisées, notamment à l'occasion du sommet des Elus locaux. L'enquête « Les Maires d'Île-de-France et la COP 21 », menée en novembre 2015 par l'AMIF, a souligné l'investissement des élus franciliens dans la lutte contre le changement climatique. Quels que soient les domaines - rénovation thermique des bâtiments, urbanisme, gestion durable de l'énergie, des déchets - les élus locaux innovent, tout en sollicitant davantage de moyens pour mener à bien leurs projets, arguant que l'échelon local est le plus adapté pour mener ces actions.

Le livre blanc « Transition écologique des communes » propose des mesures rappelant que les Maires, sont les promoteurs du développement durable au niveau local.

Par quels moyens concrets les villes franciliennes, particulièrement touchées par le réchauffement climatique, peuvent-elles atteindre 100% d'énergies renouvelables et à 80% d'émissions de gaz à effet de serre en moins pour 2050 tout en préservant la biodiversité et l'économielocale ?

CONFÉRENCE. Jeudi 14 avril - 10h/12h

Attractivité du territoire

1 région capitale, 1 280 territoires attractifs

Premier bassin d'emploi en Europe, l'Ile-de-France pèse à elle seule 4% du produit intérieur brut européen, devant le Grand Londres et la Lombardie. Son hub aérien est le plus important d'Europe avec près de 90 millions de passagers. Et avec ses 70 ports et ses 500 km de voies fluviales, l'Ile-de-France est la deuxième plate-forme fluviale du continent. Elle compte plus de 365 000 personnes employéesdans les industries de la création qui regroupe aussi bien la mode que le numérique, l'architecture que le cinéma, le design que le jeu vidéo, l'artisanat d'art que la publicité. Enfin, première destination touristique mondiale, elle est la métropole européenne accueillant le plus d'exposants, attirés par des foires et salons professionnels.

Néanmoins, tous les territoires franciliens n'ont pas la même vitalité. Pour développer leur attractivité, il faut assurer le désenclavement de certains d'entre eux, par une politique de modernisation et d'extension des transports, et renforcer les pôles de compétitivité et implantation d'entreprises, tout en assurant la présence d'une économie de proximité diversifiée au sein de chaque territoire. Chaque ville doit pouvoir s'insérer dans un bassin de consommateurs, résidents comme touristes, et s'ouvrir ainsi des perspectives économiques.

Quels sont les leviers des Maires d'Île-de-France pour assurer l'attractivité de leur territoire, développer leurs atouts et combattre les inégalités ?

Juridique

RESPECTER LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », UNE VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS

Eclairage avec David Biroste, docteur en droit, charge d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS » PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Avec le développement des technologies numériques, les communes et les intercommunalités sont amenées, au quotidien, à appliquer, la loi du 6 janvier 1978 aux fichiers qu'elles ont créés : cadastre, fichier du personnel, fichiers des taxes et redevances, fichiers des aides sociales, fichier des parents d'élèves, registre d'état civil, fichier des abonnés au bulletin municipal... Le respect de cette législation assure la transparence et maintient le lien confiance avec les administrés.

Sanctions ENCOURUES

Les infractions à la loi du 6 janvier 1978 sont sanctionnées :

- > par des amendes administratives prononcées par la CNIL (jusqu'à 150 000 €, et même 300 000 € en cas de récidive ;
- > par des peines de 5 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende prononcées par le juge pénal.

Et c'est sur le Maire qui pèse responsabiltié de ces traitements de données à caractère personnel. Pour chaque fichier géré par la commune, il est soumis aux cinq principes clefs suivants:

- Déterminer la finalité du traitement

Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que pour un usage déterminé, explicite et légitime. Ainsi, un fichier municipal (comme le cadastre) ne peut être cédé ni utilisé à des fins commerciales ou électorales.

Veiller à ne recueillir que des informations pertinentes et nécessaires

C'est le principe de proportionnalité des informations qui implique de ne collecter que les données pertinentes et nécessaires à la finalité poursuivie par le fichier.

- Définir la durée de conservation des données

Les informations enregistrées dans un fichier ne peuvent être conservées indéfiniment. Une durée de conservation doit donc être fixée selon la finalité de chaque fichier : par exemple, un mois pour les enregistrements de vidéosurveillance, deux ans à compter de la

dernière aide pour le fichier d'aide sociale... Au-delà de ces durées, les données sont archivées sur un autre support.

Assurer la sécurité des traitements et la confidentialité des données personnelles

En sa qualité de responsable des fichiers exploités par la commune, le Maire doit s'assurer de leur sécurité. Il prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données personnelles et éviter toute divulgation à des tiers. Par exemple, il rappelle aux agents habilités à accéder aux fichiers de crypter un fichier avant de l'envoyer par courriel ou encore de verrouiller leur poste de travail avec un mot de passe lorsqu'ils s'en éloignent.

Pour aider les responsables de fichiers, la CNIL a édité un guide consacré à la sécurité (www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/Guide_securite-VD.pdf).

En cas de recours à un sous-traitant, une clause spécifique doit être insérée au contrat de prestation de service, sur le modèle de celle annexée au Guide des collectivités locales (www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/CNIL_Guide_Coll-Locales.pdf).



- Informer les intéressés de leurs droits

Les personnes physiques concernées par un traitement de données personnelles doivent être **préalablement** informées, notamment par une mention adaptée sur le formulaire de collecte, de l'identité du responsable (ou de son représentant), de la finalité du fichier, des destinataires des données, du caractère facultatif des réponses à fournir, des modalités d'exercice des droits d'opposition, d'accès et de rectification, ainsi qu'éventuellement du transfert de leurs données vers un État non membre de l'Union européenne.

LES TÉLÉSERVICES DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LE RESPECT DE LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

L'essor de l'« e-administration » a permis aux collectivités locales de proposer de multiples services, démarches et formalités en ligne : communications d'actes d'état civil, changements d'adresse, demandes d'autorisations d'urbanisme ou de voirie, etc. Or, ces téléservices sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 et de l'arrêté du 4 juillet 2013 et sont contrôlés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

- Les obligations légales

Préalablement à la mise en œuvre d'un téléservice, les collectivités doivent réaliser une analyse de risques tenant compte du respect de la vie privée des usagers. En outre, elles ne doivent recueillir que des informations pertinentes, ne servant qu'à la finalité présentée lors de leur collecte, ne conserver ces données que le temps nécessaire à leur transmission au service compétent pour les traiter, assurer les droits d'accès, de rectification et de suppression des données par les usagers. Enfin, elles doivent sécuriser la plateforme d'échange des données personnelles, par exemple, en chiffrant la liaison au moyen d'une connexion HTTPS (respect du Référentiel Général de Sécurité).

- La déclaration auprès de la CNIL

La mise en œuvre d'un téléservice ou d'un bouquet de téléservices est subordonnée à l'envoi préalable à la CNIL d'une déclaration dite de « conformité à un acte réglementaire unique », sur le site www.cnil.fr.

Dans le cas d'un bouquet de téléservices, il n'y a donc plus qu'une seule déclaration, à la condition de respecter les règles de cloisonnement pour éviter tout croisement illicite de données. Il existe dix secteurs dont les fichiers doivent être strictement étanches les uns par rapport aux autres 1° Fiscalité; 2° Travail et social; 3° Santé ; 4° Transports ; 5° État civil et citoyenneté; 6° Relations avec les élus; 7° Prestations scolaires et périscolaires, activités sportives et socioculturelles ; 8° Économie et urbanisme ; 9° Polices spéciales et voirie ; 10° Relations avec les usagers.

- Les contrôles de la CNIL

La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation a autorisé la CNIL à procéder à des contrôles par Internet, sur tout service de communication au public en ligne.

En 2015, la CNIL a révélé avoir vérifié en ligne les téléservices de 33 communes relatifs aux demandes d'actes d'état civil. Le constat est accablant : 60% des villes contrôlées ne sécurisaient pas l'espace dédié à la dématérialisation des demandes ; seulement 30% avaient mis en place un protocole garantissant la transmission sécurisée des données et 10% avaient choisi la redirection vers le site sécurisé *mon.service-public.fr.*



FINANCEMENT ET TRANSPARENCE
DE LA VIE POLITIQUE,
David Biroste
1^{re} édition
Editeur : L.G.D.J
Novembre 2015

Commission éducation, action sociale LES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE FONT TROIS PROPOSITIONS POUR OPTIMISER LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



L'AMIF a enquêté sur les impacts de la réforme des rythmes scolaires, afin d'identifier les défis à relever pour la rentrée 2016-2017. Le 14 janvier 2016, lors de la quatrième séance de la Commission « Education, Action Sociale ». les élus franciliens, en présence de la Sénatrice de Gironde Françoise Cartron, Vice-Présidente du Sénat et rapporteure du projet de loi pour la refondation de l'école pour la République, sont revenus sur l'application de cette réforme au sein de leur commune et se sont accordés sur trois propositions : obtenir un délai supplémentaire d'un an pour la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT), ne pas inclure l'école maternelle dans la réforme et disposer de plus de souplesse dans le choix de la demijournée de cours supplémentaire.

L'étude AMIF sur les enjeux des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les NAP ont alourdi le budget dédié à l'éducation, un des premiers postes budgétaires des communes (près d'un quart de leur budget). Or, cet accroissement des dépenses n'a souvent pas été suivi d'aides proportionnelles pour les communes, les aides obtenues par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ne couvrent que 0 à 12% de l'augmentation de ce budget, et le fond d'amorçage de l'Etat étant nettement insuffisant. Dans ce contexte, un tiers des communes (35%) a dû augmenter

les tarifs de prise en charge des activités périscolaires.

Selon notre enquête, la mise en place des rythmes scolaires s'est faite dans un esprit de consensus. En effet, 96% des Mairies ont eu recours à une consultation avec les parents d'élèves, les enseignants et les associations avant la mise en place des NAP. Néanmoins, 90% des élus considèrent qu'ils ont connu des difficultés dans l'application de la réforme des rythmes scolaires liées aux ressources humaines (manque de candidature, formation et expérience inadaptées des candidats) et au déficit d'infrastructures disponibles pendant ces temps.

Un délai supplémentaire d'un an pour la mise en place du PEDT

L'application de la réforme des rythmes scolaires a révélé des contraintes souvent lourdes à surmonter pour les communes, notamment en période de restrictions budgétaires dues à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Au niveau des ressources humaines, le faible taux de candidatures, la difficulté à former les agents et la faiblesse des rémunérations constituent des freins importants. Pour ce qui est des infrastructures, du transport et du tissu associatif sur lequel les collectivités territoriales peuvent s'appuyer, la réforme a mis en avant de nombreuses disparités entre les territoires.

Pour surmonter ces problèmes et trouver un consensus global entre les différentes parties prenantes (commune, corps enseignant, associations, parents d'élèves...), les élus franciliens ont besoin de davantage de temps et sollicitent un délai d'un an supplémentaire avant la mise en œuvre du PEDT.

Ne pas inclure les écoles maternelles dans la réforme des rythmes scolaires

Les élus franciliens, qui sont en relation permanente avec le corps enseignant de leur commune et les parents d'élèves, affirment que la réforme des rythmes scolaires pose davantage de problèmes en maternelle qu'en élémentaire. Tous s'accordent à dire, au même titre que de nombreux spécialistes de la petite enfance, que la structuration des nouveaux temps et espaces n'est pas adaptée aux enfants de has âge

Dans ce cadre, les Maires d'Île-de-France demandent à ce que les écoles maternelles ne soient plus inclues à la réforme. Ce qui permettrait d'améliorer les textes concernant les jeunes enfants et d'alléger les contraintes pesant sur les communes.

Plus de souplesse pour choisir entre le samedi et le mercredi pour la demi-journée de cours supplémentaire

Bien que la réforme ne précise pas quand doit se positionner la demijournée de cours supplémentaire, il se révèle que le mercredi matin a été favorisé par les recteurs et les directeurs académiques (DASEN). Ce choix contraint crée des difficultés pour les collectivités dans de nombreux domaines (ramassage scolaire, plannings associatifs, réaménagement des heures de travail des agents), tout comme pour les familles.

Cette réforme nationale ne prend pas assez en compte la réalité du terrain et ne démontre pas son impact positif pour l'enfant. Pour l'améliorer, les élus franciliens ont proposé ces trois mesures à Françoise Cartron, Vice-Président du Sénat et rapporteure du projet de loi pour la refondation de l'école pour la République. Suite à cette étude en avril prochain, l'AMIF présentera ces axes de travail au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Commission santé

POUR LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, LES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE SOUHAITENT VALORISER LES STRUCTURES D'EXERCICE COLLECTIF

Les quatre premières séances de la commission Santé ont permis d'auditionner : - Pierre MORANGE, Député des Yvelines, Maire de Chambourcy, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Vice-Président de la Mission d'Evaluation et de Contrôle de la Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale,

- Christophe DEVYS, Directeur de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,
- Claude-François DEGOS, Professeur de neurologie et Président du Conseil régional d'Ile-de-France de l'Ordre des Médecins, et Gérard COMPAIN, Docteur et Secrétaire général adjoint du Conseil Régional d'Ile-de-France de l'Ordre des Médecins.
- Bruno SILBERMAN, Président de l'URPS Médecins Ile-de-France, et Alexandre GRENIER, Directeur de l'URPS Médecins Ile-de-France.

Si la densité de médecins sur le territoire est suffisante, ces médecins sont néanmoins inégalement répartis en Ile-de-France, ce qui n'est pas sans créer des déserts médicaux. Pour les élus locaux, il est difficile de lutter directement contre ces disparités, puisque toutes les mesures incitatives liées aux besoins territoriaux sont mal perçues par les médecins, qui veulent être libres de choisir leur lieu d'exercice. Selon le Conseil National de l'Ordre des Médecins, plus de 2/3 d'entre eux refusent l'instauration de contraintes d'installation.

L'implantation variable des professionnels de santé en Ile-de-France

Selon la demière étude du Conseil National de l'Ordre des Médecins, chaque année, la France compte près de 1000 généralistes en moins sur son territoire. Ainsi, entre 2007 et 2015, le nombre de médecins généralistes a diminué de 6,5%. Avec une moyenne nationale de 85 médecins pour 100 000 habitants, soit près d'un médecin pour 1176 habitants, la pénurie de médecins concerne aujourd'hui l'ensemble du pays. L'Île-de-France est la région la plus impactée par l'appauvrissement du nombre de généralistes, malgré une forte densité de

médecins en activité. D'après l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS IDF), la région comptait 157 médecins généralistes pour 100 000 habitants en 2007. 7 ans plus tard, on était tombé à 132 médecins pour 100 000 habitants : une baisse de 15%, alors même que sa population ne cesse de s'accroître. Parallèlement, un tiers des médecins franciliens sont des seniors de 60 ans et plus (31,8%) et le renouvellement des effectifs se fait difficilement: 31,2% des diplômés formés en Ile-de-France quittent actuellement la région. En Ile-de-France, les professionnels de santé sont ainsi répartis : 64% de spécialistes contre 36% de généralistes et 63% de médecins salariés contre 37% médecins libéraux.

Au 1er janvier 2015, l'Ordre des médecins a recensé 4008 médecins en Essonne, 8089 en Hauts-de-Seine, 3728 en Seine-et-Marne, 5096 en Seine-Saint-Denis, 3913 dans le Val-d'Oise, 6472 dans le Val-de-Marne, 5374 dans les Yvelines et 24115 à Paris, soit un total de 60 785 médecins sur les 281 087 en France.

Ce résultat cache de profonds écarts entre les territoires : dans le département du Val-d'Oise. 87% des Franciliens se disent satisfaits contre seulement 30% des habitants en Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui, les déserts médicaux ne concernent plus uniquement les territoires ruraux et gagnent du terrain dans les villes. En Ile-de-France, il n'y a pas le même accès aux soins à trois stations de RER près. Il y a plus de 20 généralistes et 70 spécialistes pour 10 000 habitants près du jardin du Luxembourg, dans le 6e arrondissement de Paris, alors qu'on en recense 10 à 12 fois moins à Bobigny en Seine-Saint-Denis.

Ainsi, plus de la moitié des habitants d'Île-de-France considère que l'évolution de l'offre de soins s'est dégradée et près d'un tiers des Franciliens se prononcent pour une meilleure répartition des médecins et des professionnels dans toute la région.

L'offre de soins à développer grâce à des structures d'exercice collectif

Pour favoriser l'installation des médecins

dans les zones en cours de désertification, plusieurs solutions sont possibles : le choix des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et les Société Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA).

Pour assurer les services de soins sur leurs territoires, l'enjeu est d'attirer les médecins, notamment les jeunes diplômés hors des zones dites actives, en répondant à leurs nouvelles attentes en terme d'organisation et de contenu du travail. Les initiatives des collectivités territoriales se multiplient : création de pôles intercommunaux de santé, ouvertures de cabinets médicaux, aides financières et matérielles ou encore campagnes de marketing territorial.

A travers les MSP, les collectivités soutiennent la formation des professionnels de santé qui s'engagent à s'installer dans des zones en souffrance, de travailler ensemble et de proposer, en concertation avec les professionnels de santé, des aides financières supplémentaires, des solutions innovantes, pour faire en sorte que personne ne se trouve à plus de 20 minutes des soins d'urgence. Ainsi, les collectivités sont également motrices dans le développement du numérique et favoriser la télémédecine et de nouvelles formes de soins et des consultations à distance, pour connecter entre elles les MSP pour réaliser des diagnostics partagés, pluridisciplinaires, des échographies à distance, favoriser les échanges entre praticiens ou améliorer la protection des personnes âgées.



Les référents, Sylvie BOUCHET-BELLE-COURT, Maire de Héricy, Maurice POL-LET, Maire-adjoint délégué à la santé de proximité à Savigny-le-Temple, et Laurent ELGHOZI, Conseiller municipal délégué à la Ville à Nanterre, continuent les auditions en mars et coordonnent les préconisations, qui seront émises en juin pour valoriser et développer les structures d'exercice collectif.

CEMEX

COMMERCIALISER DES PRODUITS INDISPENSABLES

à la construction et à l'aménagement du territoire, tout en améliorant le cadre de vie

CEMEX, acteur de premier plan du béton prêt à l'emploi et des granulats, vient grandir les rangs de l'AMIF Partenaires. Cette entreprise, leader de l'industrie des matériaux de construction, est présente dans une cinquantaine de pays et compte plus de 330 implantations en France. Très investi sur le dossier du Grand Paris, CEMEX vient renforcer le réseau d'expertise mis à la disposition des élus d'Île-de-France pour penser de manière durable l'aménagement du territoire francilien.

En octobre 2015, CEMEX a annoncé la création d'une cellule interne dédiée aux enjeux du Grand Paris afin d'imaginer des solutions devant apporter une réponse économique et environ-

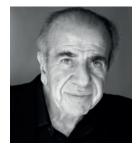
nementale viable. Face aux futures lignes du Grand Paris Express et à la construction de 70 000 logements par an, l'entreprise apporte aux élus son expertise sur la question majeure des flux logistiques, notamment entre l'apport des matériaux de construction et l'évacuation des déblais.

Par cette nouvelle adhésion, l'AMIF souligne sa volonté de consolider son réseau d'entreprises investies sur le chantier du Grand Paris. Depuis juillet 2015, Jean-Marie Moreau est responsable du Développement du Grand Paris chez CEMEX. L'enjeu de CEMEX est pour lui simple : « apporter notre expertise aux communes, qui n'ont pas les tenants et aboutissants en interne.



Pour le siège francilien de Legendre Construction, CEMEX a conçu une formulation spéciale de béton clair. Installée en bordure de l'autoroute A6, cette vitrine du groupe de BTP démontre son savoir-faire en matière de mise en oeuvre d'un matériau aussi performant qu'esthétique.

Elles n'ont pas forcément pris conscience de ce qu'implique que d'entrer dans le Grand Paris, en termes de santé, de démographie, d'écoles... Il y a une réflexion à mener vite et Cemex y travaille notamment avec sa cellule interne dédiée à ces enjeux. Cemex a plus de 40 000 salariés dans le monde, mais cette cellule permet de se concentrer uniquement sur le projet du Grand Paris. Un projet qui vise à 30 ans de travaux, c'est le projet du siècle. On a eu le métro parisien en 1900, aujourd'hui c'est le Grand Paris. » •



ENTRETIEN AVEC

Roland Castro, architecte urbain chez Castro Denissof Associés

En quoi le projet du Grand Paris est-il particulièrement pertinent dans le cadre de vos activités?

Le projet du Grand Paris est au cœur du travail de notre agence. C'est un travail amorcé en 1981 avec Michel Cantal-Duparc dans le cadre de la mission Banlieue 89 lancée à l'époque par François Mitterand. C'est d'ailleurs durant cette mission, en 1983 que Michel Cantal-Duparc et moi-même avons proposé un premier plan du Grand Paris. C'est un travail que nous avons continué lors de la Consultation Internationale du Grand Paris lancée par Nicolas Sarkozy en 2008, pour laquelle nous avons été sélectionnés en compagnie de 9 autres équipes d'architectes-urbanistes. Enfin, la guestion du Grand Paris est au cœur de bon nombre de projets urbains que nous réalisons en région parisienne, comme celui que nous avons proposé sur le Parc de la Courneuve, ou celui que nous réalisons actuellement à

Louvres-Puiseux, ou encore dans la réalisation de projets de logements, tels que celui du Quartier des Trois Rivières à Stains. Au fond, l'objectif pour nous est toujours le même : la création de nouvelles polarités dans le Grand Paris et la mise en valeur des qualités intrinsèques de territoires oubliés ou délaissés.

Quelle est votre valeur ajoutée pour les collectivités ?

Nous aimons à répéter que « chaque bâtiment est pour nous un projet urbain. » Notre approche questionne toujours l'urbanité d'un projet architectural et considère toujours sa relation aux bâtiments qui l'entourent et aux quartiers dans lesquels il s'insère. Pour les collectivités, cela indique que nous cherchons toujours à ce que nos projets accompagnent une politique de la ville plus globale, un développement urbain à long terme. Force de proposition et inventeur de solutions pour les collectivités. Au-delà de notre

rôle d'architecte nous soutenons l'effort des décideurs publics dans le développement de leurs villes. Nous sommes souvent prêts à nous battre au côté des élus pour défendre les projets auxquels nous croyons et pour permettre l'appropriation des projets par les habitants.

En quoi le partenariat avec l'AMIF vous paraît-il pertinent ?

Pour notre Atelier, un partenariat avec l'AMIF représente avant tout une possibilité de faire connaître notre travail et nos réalisations auprès d'élus franciliens qui nous connaissent peu ou pas du tout. Au vu, d'une part, de l'importance grandissante de l'AMIF dans les différentes politiques de la ville et dans le développement urbain des territoires du Grand Paris, et d'autre part, de l'intérêt que porte notre Atelier depuis plus de 30 ans à la question du Grand Paris, ce partenariat nous semble plus que pertinent, il nous semble évident.



Gestionnaire d'un patrimoine de près de 75 000 logements



1 250 salariés au service des habitants dont 760 gestionnaires de proximité



23 agences territoriales décentralisées



Une politique ambitieuse d'entretien et de modernisation de son patrimoine

Fortement impliqué dans une politique de développement durable



Engagé depuis 2012 par la Certification Qualibail II pour LogiRep - Trois Moulins Habitat - LogiOuest, et la Certification ISO 9001 : 2015 pour Scalis, au bénéfice des locataires

Logement familles



Île-de-France (hors Seine-et-Mame) Normandie Nord-Pas-de-Calais Picardie



Seine-et-Marne Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon



Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire



Centre-Val-de-Loire Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Spécialisations métiers



Logement des personnes âgées et handicapées



Construction et promotion immobilière



Accession sociale à la propriété



Logement des étudiants, chercheurs et jeunes actifs



@polylogis





Constructeur-promoteur... et bien **plus** encore









Un promoteur à l'écoute du marché, soucieux de qualité et de développement durable et spécialisé dans la création de nouvelles urbanités.

POUR PLUS D'INFORMATIONS. ET DÉCOUVRIR TOUTES NOS RÉALISATIONS :

eiffage-immobilier.fr
0800 734 734

Appel gratuit depuis un poste fixe

